
L'Orinoquía Colombienne : entre oubli, extractivisme et réserve agricole

L'Orinoquía est l'une des cinq régions géographiques de la Colombie, couvrant les départements d'Arauca, de Casanare, de Meta, de Vichada et la partie septentrionale de Guaviare. Aussi connue sous le nom de Los Llanos, cette région présente une grande diversité écosystémique et culturelle : contreforts, forêt de transition, savane immergée et rivières à haut débit, ainsi que de grandes variétés de faune et de flore, dont certaines en voie d'extinction.

L'Orinoquía a longtemps été abordée depuis l'idée d'un « vide » (1), d'où son nom commun de « llanos » (plaines), qui fait référence à un espace plat, inhabité et sauvage. Or, on trouve dans cette région la diaspora des peuples autochtones nomades qui habitaient la région de manière ancestrale et qui sont maintenant relégués dans certaines réserves autochtones déjà constituées (2), et dans des zones pas encore reconnues par les entités étatiques compétentes (selon le ministère de l'Intérieur). La plupart de ces populations ont été déclarées par la Cour Constitutionnelle en danger d'extinction physique et culturelle (auto 004). (3) En effet, en raison de l'ethnocide et du racisme structurel dont elles ont été victimes, elles n'ont actuellement pas les moyens physiques et culturels de survivre. (4)

L'État colombien continue de promouvoir l'interprétation de ce territoire comme « vide » et disponible en tant que réserve agricole. Il a d'ailleurs concédé des titres d'usage des terres à de grands capitaux nationaux et étrangers sans tenir compte de l'existence et de la participation des communautés dans ces décisions, ni appliquer une approche différentielle à ce type d'activités et de projets qui affectent directement les territoires et les territorialités indigènes (5).

Il faut savoir que la culture ancestrale des populations indigènes s'oppose à la stratégie de développement violent (6) mise en place sur le territoire via des programmes de colonisation dirigée, d'exploitation du caoutchouc, du quinquina, de l'indigo ou des hydrocarbures, ainsi que de monoculture et d'élevage. À cela s'ajoute la récente désignation de la région comme « grand garde-manger agricole » dans le but de développer l'agro-industrie, la capture et la compensation du carbone, ainsi que l'exploitation minière des terres rares.

En 2014, avec l'approbation du document CONPES 3797 (7), l'État colombien a proposé une partie de l'Orinoquía, connue sous le nom de hautes plaines, comme zone d'expansion agricole, soulignant son potentiel pour la culture de palmiers et les projets miniers. Ce document ne mentionne ni les peuples autochtones, ni leurs projets productifs, ni leurs processus d'organisation.

Examinons trois exemples récents d'intervention extérieure sur le territoire.

Le Vichada et l'exploitation minière : l'Arc minier de l'Orinoquía

Image

(Image d'Auxico Resources <https://www.auxicoresources.com/colombia>)

Les réserves minérales de la région colombienne de l'Orinoquía ont beaucoup de valeur sur le marché international en raison de la présence de minéraux rares (8). En 2012, l'État colombien a déclaré et délimité des zones du département de Vichada comme zones minières stratégiques (AEM) par le biais de la résolution 0045 de l'Agence Nationale des Mines (ANM) (9). Toutefois, cette résolution, ainsi que d'autres de nature similaire, ont été déclarées nulles et non avenues par la Cour constitutionnelle en 2015, en raison de la violation des droits à la consultation préalable, à la diversité culturelle, à la participation citoyenne et du territoire (10). Mais avant la décision de la Cour, entre 2003 et 2012, pas moins de 190 demandes de titres miniers ont été déposées auprès des autorités. Cela représente une superficie totale de 895 908 hectares, soit 9 % du département (11).

En 2022, la communauté indigène de la réserve Guacamayas Maipore, dans la région de Vichada, a commencé à exprimer son inquiétude quant à l'exploitation minière dans sa réserve et dans une zone voisine. Dans le cadre d'un projet de la multinationale canadienne Auxico Resources, une parcelle de terrain adjacente à la réserve indigène (qui était en cours d'attribution de titres d'exploitation minière artisanale depuis 2010) a été négociée. L'Agence Nationale des Mines a accordé le titre minier en 2023 et, en 2024, l'autorité environnementale (Corporinoquía) a approuvé l'étude d'impact environnemental pour ce projet (12).

La multinationale affirme avoir conclu un accord avec la réserve de Guacamayas Maipore pour les activités minières sur son territoire (13), ce que nient la plupart des habitants de la réserve, qui affirment qu'une seule personne a signé ces documents sans la participation de la communauté. Ils craignent maintenant que dans quelques années on commence à exploiter ces métaux à l'intérieur de la réserve sans leur consentement. Dans les études d'impact environnemental, les effets sur les communautés environnantes n'ont pas été pris en compte et il faut signaler l'absence de prévention ou de compensation environnementale.

La multinationale utilise la notion d' « exploitation minière artisanale » pour obtenir le droit d'exploiter en appliquant des normes de contrôle moins strictes. On peut donc se demander quel type d'exploitation artisanale serait réalisée par une multinationale aux intérêts stratégiques supranationaux concernant ces minéraux et ayant, en outre, l'intention de construire une raffinerie de terres rares sur le territoire colombien. De la même manière, il y a peu de clarté quant à savoir à qui incomberont les obligations découlant de la licence, à l'entreprise ou à l'entité à qui elle a acheté le terrain. Par conséquent, il n'y a aucune manière de connaître les responsabilités que l'entreprise pourrait endosser en matière d'impacts environnementaux ou sociaux (14).

Casanare : Caño Mochuelo et les conflits de deux projets « environnementaux »

En 2010, la réserve indigène de Caño Mochuelo, située dans le département de Casanare, a remporté une victoire importante : lors d'une assemblée générale, elle a réussi à empêcher l'exploration pétrolière sur son territoire (15). Or, actuellement deux débats sont en cours concernant des projets liés à la vague d' « économie verte » promue par le gouvernement d'Iván Duque et approfondie par celui de Gustavo Petro. Ces projets concernent la vente de crédits de carbone et la « reforestation » de 200 hectares avec des espèces d'eucalyptus.

La réserve de Caño Mochuelo est une situation assez singulière au sein de la pluriversité culturelle de la Colombie. Dans une zone de moins de 100 000 hectares, dix peuples différents sont confinés dans 14 zones. Ces peuples ont des traditions nomades ou semi-nomades et ont été historiquement

exterminés physiquement et culturellement (16). Les communautés disposent d'une assemblée générale comme forme de gouvernance et de participation. Cependant, il arrive que la décision de l'assemblée ne soit pas respectée et que ce soit une seule personne qui décide pour 14 communautés.

Année 2022 – Projet de vente de crédits de carbone (CO2)

Les communautés vivant dans la réserve Caño Mochuelo ont été appauvries par le manque d'attentions et d'opportunités d'éducation et d'emploi, tout en étant victimes d'une multitude de violations de leur dignité humaine, lesquelles ont été reconnues par l'État colombien lui-même dans le processus de réparation collective des victimes du conflit armé (17).

Depuis 2022, l'entreprise CO2CERO – par l'intermédiaire d'un particulier, Henry Andueza Errunuma – promeut un projet de vente de crédits de carbone au sein de la réserve. L'accord serait signé entre l'entreprise et Andueza, qui agit en tant que partenaire coordinateur REDD+ au nom de neuf réserves indigènes, sans spécifier le type d'activité pour laquelle les crédits carbones seront générés (conservation, plantations d'arbres, etc.). Sur le site internet de l'entreprise, il existe un projet connu sous le nom d'Awia Tuparro +9, dans lequel, bien que plusieurs territoires indigènes soient mentionnés, la Réserve Caño Mochuelo n'apparaît pas (Proyectos de Carbono – CO2CERO).

Dans la socialisation de ce projet, les promoteurs n'ont pas respecté le protocole de consultation préalable, libre et informée. Ils invoquent la nature commerciale du contrat et prétendent qu'il s'agit d'un accord de libre volonté entre les parties. Malgré l'existence d'outils tels que les garanties sociales, environnementales et institutionnelles édictées dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, il n'existe en pratique aucun garant pour faire respecter les droits minimaux d'accès à l'information et de participation citoyenne des communautés (18).

Le contrat présente quelques particularités qui valent la peine d'être mentionnées :

- Le contrat agit comme un pouvoir (contrat de mandat) dans laquelle la réserve accorde à un tiers la possibilité de négocier en son nom.
- Le contrat comporte des clauses de confidentialité qui affectent les garanties sociales d'accès à l'information.
- Le contrat définit que c'est la réserve qui doit assumer les garanties socio-environnementales, contrairement aux obligations des entreprises sur ce point.
- Bien qu'il soit indiqué que les investissements sont liés à ce que l'on nomme des « plans de vie », les communautés de la réserve n'en disposent pas à l'heure actuelle. Un « plan de vie » est un outil développé par les communautés elles-mêmes pour habiter le territoire à partir de leur propre culture et identité, incluant les domaines spirituel, politique, environnemental et économique.
- Les clauses de non-conformité qui pèsent sur les communautés s'élèvent à 100 000 000 pesos colombiens (25 000 \$ US).
- Si le projet est considéré comme non viable après la réalisation des études, les coûts doivent être pris en charge par la réserve indigène.

L'approbation du projet de crédits carbone ne s'est pas faite par les voies régulières de l'assemblée générale de la réserve, mais par une figure qui n'existe pas dans ses statuts : à savoir, un conseil d'administration doté de 14 pouvoirs et sans tenir compte de la volonté des communautés qui, lors de nombreuses assemblées, avaient déjà exprimé leurs objections au projet.

Bien que l'Assemblée générale ait décidé, en avril 2024, de ne pas poursuivre ce projet, le contrat avait déjà été signé par le gouverneur de la réserve en décembre 2023, sans l'autorisation de l'Assemblée. Renoncer à ce projet sans conséquences juridiques sera donc compliqué.

Année 2024 – Projet de reboisement avec des eucalyptus

En décembre 2023, l'ancien gouverneur du département de Casanare, Salomón Andrés Sanabria, et l'actuel gouverneur de la réserve de Caño Mochuelo se sont mis d'accord de manière subrepticement pour réaffecter des fonds du Système Général de Redevances. L'argent, initialement destiné à l'infrastructure éducative des écoles indigènes, a donc été réaffecté au projet « Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de vie de la communauté indigène de la réserve indigène de Caño Mochuelo par un reboisement productif dans la municipalité de Paz de Ariporo » (code BPIN 2023100010060), pour un montant de 7 000 000 000 de pesos colombiens (1 700 000 dollars américains).

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune consultation ou approbation préalable de la part de l'Assemblée. On ne trouve qu'un document personnel signé par le gouverneur de la réserve. En outre, il existait déjà des documents de consultation avec les autres groupes indigènes du département de Casanare et, au sein même de Caño Mochuelo, il avait été décidé que l'argent que l'État verse aux peuples indigènes sous forme de redevances devait être investi dans l'infrastructure éducative des écoles indigènes de Casanare. (19) Pourquoi la décision des communautés a-t-elle donc été modifiée ?

Ce projet vise à planter 200 hectares d'eucalyptus au milieu de la savane de Casanare, en arguant de leur efficacité pour la « reconstruction des forêts » et la « récupération de l'identité indigène ». Cependant, les impacts négatifs de ces monocultures sont déjà bien connus. Le plus important étant la forte consommation d'eau que cela supposera et qui devra être puisée, notamment dans la nappe phréatique.

Autres exemples de colonialisme du carbone et de racisme dans la région de l'Orénoque

Bien avant le projet de Paz de Ariporo, des investisseurs étrangers de la société Forest First Colombia se sont approprié 40 000 hectares dans la région de Vichada pour y créer une plantation d'eucalyptus afin de tirer profit de la vente de crédits carbone. Dans une interview, leurs représentants affirment que « dans cette région de Colombie, non seulement il n'y a pas de stocks de carbone dans le sol, mais il n'y a pas non plus de végétation pour retenir ce carbone ». Ils ajoutent que l'eucalyptus, au contraire, est « très efficace pour extraire le carbone de l'air et le stocker dans le bois ». En accord avec le gouvernement colombien qui considère la région comme « vide », les représentants du projet affirment que ce dernier « n'entraîne pas de déplacement de populations ». Cependant, ce sont les communautés locales (et non leurs monocultures d'eucalyptus) qu'ils accusent de détruire l'environnement : « Les quelques personnes qui y vivent mettent le feu à la prairie plusieurs fois par an en raison de mauvaises pratiques de gestion des terres. » (20

Ironiquement, l'étude environnementale du projet à Paz de Ariporo justifie la reforestation avec des eucalyptus dans le but de récupérer l'identité culturelle des communautés indigènes, alors qu'en réalité il n'y a aucune relation culturelle entre ces arbres d'origine australienne et les communautés de l'Orinoquía.

Il faut aussi dire que si l'objectif du projet était de renforcer les peuples indigènes et pas seulement

les intérêts du capital et des entrepreneurs amis du gouvernement en place, la reforestation aurait dû être planifiée avec de multiples espèces de la famille des arecaceae (de la famille des palmiers), qui, en raison de leur forte demande et de l'important confinement des communautés, ont peu à peu disparu dans la réserve.

Les arecaceae ne sont pas seulement la source la plus importante de matières premières pour la construction, la fabrication d'outils, de vêtements, d'artisanat, de médicaments, d'aliments, etc., mais elles sont également liées à un univers théologique entrelacé avec tous les autres organismes qui coexistent dans l'Orinoquía. Le palmier moriche (*Mauritia flexuosa*) se distingue par ses relations complexes d'association avec de multiples espèces, ce qui lui a valu le titre d'espèce clé de voûte de la vie. Il en est de même pour le palmier seje (*Oenocarpus bacaba*), le palmier royal ou cucurita (*Attalea maripa*), le palmier cumare (*Astrocaryum aculeatum*) et le palmier assaí (*Euterpe oleracea*) (21). C'est dans ces espèces de palmiers et d'autres plantes que s'incarnent les sagesses des ancêtres.

Malgré ces faits, les institutions de l'État n'assument toujours pas la responsabilité des impacts environnementaux ni la garantie des droits collectifs et d'une consultation adéquate, laissant les communautés sans soutien ni accompagnement de l'État.

Corporación Claretiana NPB (22)

Andrés Tiboche et Daniel Ávila

(1) Rausch, J. M. (1999). La frontera de los Llanos en la historia de Colombia : (1830- 1930) / Jane Rausch ; traducción Nicolas Suescún. Santafé de Bogotá: Banco de la República, El Ancora

(2) La réserve indigène est une figure politico-administrative, reprise de l'époque coloniale qui cherche à protéger le territoire des communautés indigènes, selon le respect de l'autonomie et l'autodétermination de ces communautés, conformément à l'accord 169 de la OIT.

(3) <https://www.corteconstitucional.gov.co/relatoria/autos/2009/a004-09.htm>

(4) Comme cela a été démontré dans le rapport présenté à la Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP) grâce au Réseau Llanos & Selva: "Etnocidio y Racismo Estructural en la Orinoquía", en 2021.

(5) La Cour Constitutionnelle a reconnu aux communautés indigènes « les territorialités » comme des lieux faisant officiellement partie de leur culture en raison des liens spirituels et culturels bien qu'ils ne se trouvent pas à l'intérieur même de leur territoire délimité. SU 123 de 2008.

(6) Editores. Gómez G., A. (1991). Indios, colonos y conflictos : una historia regional de los Llanos Orientales, 1870-1970 / Augusto Gómez G. Bogotá: Siglo XXI Editores, Pontificia Universidad Javeriana.

(7) Conseil National de Politique Économique et Sociale, organe chargé d'accompagner les politiques économiques et sociales du pays.

(8) On parle de « terres rares » pour un groupe spécial de minéraux à haute valeur commerciale pour le développement technologique.

(9) DIARIO OFICIAL. AÑO CXLVIII. N. 48483. 6, JULIO, 2012. PÁG. 131. En: <https://www.suin-juriscol.gov.co/viewDocument.asp?id=4007264>

(10) Sentencia de Tutela T 766 de 2015 <https://justiciaambientalcolombia.org/wp-content/uploads/2016/06/sentencia-t-766-2015-1.pdf>

(11) Rojas, I., Ospina, J. & González O. (2019) Vichada: Tierra Codiciada. En: TERRITORIO Y DESARROLLO 2019; Enero-Junio. Vol. 3, N°1. PP. 13-19.

(12) https://www.elespectador.com/investigacion/la-historia-no-contada-de-la-primera-mina-de-tierras-raras-en-vichada-colombia/#google_vignette

(13) https://www.auxicoresources.com/files/ugd/6f9bc0_4801a8ed522945498617f1d95afbfc12.pdf

(14) Actuellement, le gouvernement colombien se concerte avec les communautés indigènes à propos du code des mines, toutefois, nous avons pu montrer que la question des terres rares n'a pas été abordé directement et il existe une grande méconnaissance de ce type de projets.

(15) <https://sistematizacioncm.wordpress.com/4-el-proceso-de-intervencion/el-proceso-de-intervencion/2010-2/> Article 1 de la Résolution 0171 datant 2016 de l'unité pour l'attention et la réparation des victimes. Il définit le confinement comme une situation de vulnérabilisation des droits fondamentaux, où les communautés, bien qu'elles demeurent sur une partie de leur territoire, perdent en mobilité, notamment en raison de la présence et de l'action de groupes armés illégaux. Cette restriction implique l'impossibilité d'accéder à des biens indispensables à la survie à cause du contrôle militaire, économique, politique, culturel et social qu'exercent ces mêmes groupes armés illégaux dans le contexte du conflit armé interne.

(16) Auto 098 de mesures de précaution. Dans le cadre de la réparation collective des victimes du conflit armé, il existe un processus de réparation collective de la part de l'État colombien. Alors, une mesure de précaution est dictée (figure légale de prévention pour éviter de générer des dommages plus importants que ceux causés).

(17) Dans le développement de cet article, la Cour constitutionnelle de Colombie, par la sentence T 248 de 2024, rend compte de cette violation des droits collectifs des communautés, ainsi que de l'omission de l'État colombien d'appliquer une approche ethnique dans le marché volontaire REDD+.

(18) Le Système Général de Redevances (SGR) est un mécanisme qui cherche à garantir la distribution équitable et l'usage efficace des revenus venant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables du pays.

(19) <https://dfcgov.medium.com/a-q-a-with-forest-first-colombia-ceo-tobey-russ-and-cfo-jonathan-dodd-on-climate-change-mitigation-06e33921cd4d>

(20) Schultes, R. E. (1974). Palms and religion in the northwest amazon / Richard Evans Schultes. Cambridge: Harvard University.

(21) Organisation qui accompagne depuis plus de 20 ans les communautés indigènes de l'Orinoquía.